

Dossier reçu le :

Service de contrôle : SPL HYDROPOLIS

Adresse : 85 Route de Grasse - CS 10092 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

Tél : 04 83 88 16 70

N° de dossier :

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ATTESTATION DE CONFORMITE DU PROJET D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (PCMI 12-2)

REHABILITATION D'UNE INSTALLATION EXISTANTE

PROPRIETAIRE

| | |
|--|--|
| Prénom et NOM : Adresse : Code postal : Commune : Tél. : Courriel : Demandeur (si différent propriétaire) Prénom et NOM : Tél. : | Projet N° de dossier / référence étude hydrogéologique : Adresse du lieu d'implantation de la filière d'assainissement : Références cadastrales/ Section et numéro de cadastre : |
|--|--|

CONCEPTEUR

INSTALLATEUR DU DISPOSITIF

| | |
|---|---|
| Nom : Tél. : Adresse : Code postal : Commune : | Nom : Tél. : Adresse : Code postal : Commune : |
|---|---|

Pièces à fournir par le propriétaire

Cadre réservé au contrôleur

| | | | |
|--|--------------------------|--|--|
| ▶ Un plan de situation de la parcelle | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| ▶ Une étude de sol est recommandée permettant de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle comporte : sondages à la tarière, test(s) de perméabilité, trous au tractopelle | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| ▶ Une étude de définition de la filière assainissement non collectif à la parcelle comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La collecte des eaux usées (canalisations, regards de collecte) ✓ La filière de traitement par le sol en place ou reconstitué avec : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le prétraitement : fosse toutes eaux, fosse septique, bac à graisse, préfiltre... ▪ Le traitement : selon la nature du terrain ✓ OU La filière avec dispositifs de traitement agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé : micro station, filtres compacts, etc. ✓ Le système d'évacuation, le cas échéant, après traitement | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| ▶ Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale, selon les prescriptions de la page 3 | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| ▶ Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé (cf. page 3) | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| ▶ Le présent formulaire dûment complété (4 pages) | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Habitation individuelle : principale secondaire (durée d'occupation en mois/an :)
Surface au plancher : m² Nombre de pièces principales (* au sens de l'article R. 111-1-1 du code de la construction) :
Et/ou nombre d'usagers :

Bâtiment à usage professionnel : Nature
Surface au plancher : m² Nombre d'occupants :
Occupation: h/jour.

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

> TERRAIN

- ▶ Section et numéro de cadastre :
- ▶ Superficie (totale) :m²
Disponible pour l'assainissement : m²
- ▶ Le terrain est-t-il desservi par un réseau public d'eau potable ?
 OUI NON
- ▶ Pente du terrain :
 faible < 5% moyenne 5 à 10% forte > 10%
- ▶ Présence d'un captage d'eau potable déclaré auprès des services de l'Etat (puits ou forage) à moins de 35 m : OUI NON Ne sait pas
destiné à la consommation humaine : OUI NON Ne sait pas

Cadre réservé au contrôleur

| | |
|---|---|
| La superficie disponible et l'occupation du sol pour le dispositif sont-elles suffisantes ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Y a-t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection ? | <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI |
| Distance > 35 m ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

> DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- Réseau de surface (fossé, caniveau,)
- Infiltration sur la parcelle
- Rétention (cuve, mare,...) Autre :

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit

ETUDES REALISEES SUR LE TERRAIN

> ETUDE DE SOL

- ▶ Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? OUI NON
Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire
- ▶ Le sol est-t-il favorable au traitement des eaux usées domestiques ?
 OUI OUI sous réserves NON Ne sait pas
- ▶ Perméabilité du sol : mm/s

Cadre réservé au contrôleur

| | |
|---|---|
| Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Si non, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

> ETUDE DE DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Une étude a-t-elle été réalisée ? OUI NON
Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire

Le cas contraire, demander qu'une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif soit réalisée.

> PLAN DE MASSE DU DISPOSITIF AU 1/200 OU 1/500

Schématiser le plus clairement possible :

- ▶ L'habitation
- ▶ L'évacuation des eaux usées de l'habitation
- ▶ La filière complète
- ▶ Les arbres et la végétation, les surfaces imperméables ou destinées à l'être
- ▶ Les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- ▶ Les axes de circulation
- ▶ Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- ▶ Les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- ▶ Le système d'évacuation des eaux de pluie
- ▶ Les cavités souterraines

| | |
|----------------------------------|---|
| Le plan de masse est-il fourni ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
|----------------------------------|---|

| | |
|---|---|
| Les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
|---|---|

> PLAN EN COUPE DU DISPOSITIF AU 1/200 OU 1/500

- ▶ Schématiser le plus clairement possible l'emplacement de votre logement, du prétraitement, du traitement avec les rejets pluviaux et d'assainissement éventuels.

| | |
|----------------------------------|---|
| Le plan en coupe est-il fourni ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
|----------------------------------|---|

| | |
|---|---|
| Les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
|---|---|

DESCRIPTION DE LA FILIÈRE PROJETÉE

1. OUVRAGES SITUÉS EN AMONT DE LA FILIÈRE

- Bac à graisse : OUI, volume : litres NON
Eaux collectées : Cuisine Cuisine + salle de bain

Cadre réservé au contrôleur

- Le volume du bac est-t-il suffisant ? OUI NON
Si non, volume suggéré : litres

2. POSTE DE RELEVAGE

- Poste de relevage : OUI, volume : litres NON
Eaux relevées : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

- Le volume du poste est-t-il suffisant ? OUI NON
Si non, volume suggéré : litres

3. FILIÈRE DE TRAITEMENT (cocher & renseigner la filière choisie)

FILIÈRE CLASSIQUE : traitement par le sol en place ou reconstitué

Prétraitement

- Volume de la fosse toutes eaux : litres
► Préfiltre (préciser le volume s'il n'est pas incorporé dans la fosse toutes eaux : litres
► Ventilation primaire ou évent de décompression (ventilation de la chute principale) au-dessus du toit ? OUI NON
► Ventilation secondaire (branchée entre la fosse toutes eaux et le traitement) à 40 cm au-dessus du faîtage ?
 OUI NON Avec extracteur

- Volume de la fosse suffisant ? OUI NON
Si non, volume : L OUI NON
► Implantation de la fosse cohérente avec l'accès ? OUI NON
► Volume du préfiltre adapté ?
► Une ventilation haute est-elle prévue : OUI NON
✓ en entrée de fosse ? OUI NON
✓ en sortie de fosse ?

Traitement

- Filtre à sable vertical non drainé - Surface : m²
 Terre - Surface min au sommet m² Surface max au sommet m²
 Tranchées d'épandage - Longueur totale . . . ml - Nombre branches . . .
 Lit d'épandage - Surface : m² - Nombre de drains :
 Filtre à sable vertical drainé - Surface : m²
 Lit à massif de zéolithe - Surface : m² - Fabricant :

- Dispositif adapté ? OUI NON
✓ A la nature du sol OUI NON
✓ A la pente du site OUI NON
► Dimensionnement adapté au logement ? OUI NON
► Respect des distances minimales du traitement (habitation >5 m, parcelle >3 m, végétation >3 m)

FILIÈRE AGREEE : Filière avec dispositifs de traitement agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé (liste disponible sur www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

- Dénomination commerciale
► Capacité de traitement
► Société titulaire de l'agrément
► N° d'agrément Date d'obtention

- Dispositif adapté au logement ? OUI NON
- Intermittence ? OUI NON
- Dimensionnement ? OUI NON

4. EVACUATION DES EAUX TRAITEES (pour les filières drainées ; joindre au dossier l'autorisation des propriétaires de l'exutoire)

- Description du mode de rejet des effluents traités :
 Irrigation souterraine : ml
 Tranchées d'infiltration : ml
 Rejet superficiel
• Nature de l'exutoire (si existant) : Fossé Ruisseau Autre :
• Autorisation de déversement écrite du gestionnaire de l'exutoire : OUI NON

- Mode d'évacuation adapté à la nature du sol et de l'environnement ? OUI NON
Dimensionnement adapté ? OUI NON

5. EAUX DE PISCINE

- Piscine : OUI NON
• Présence de liner : OUI NON

Les eaux de lavage des filtres de la piscine doivent être évacuées indépendamment de la filière de traitement des eaux usées domestiques. Pour éviter un colmatage des drains par mise en pression, les rejets seront dirigés en sortie de filtres, sur une bache de décharge de 1 m³ raccordée gravitairement par une conduite de 40 mm de section équipée d'un flotteur limiteur de débit (2.5 l/s) sur un drain d'infiltration de 7 ml minimum. Les eaux de vidange doivent être évacuées par un vidangeur.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e),, m'engage à :

- ▶ à ne réaliser mon installation d'assainissement autonome qu'après réception de l'avis favorable d'HYDROPOLIS sur le projet,
- ▶ à transmettre le rapport de Contrôle de Conception relatif au projet à l'installateur du dispositif,
- ▶ à avertir HYDROPOLIS de la date d'achèvement des travaux,
- ▶ à laisser accéder le technicien d'HYDROPOLIS à ma parcelle si je ne peux être présent lors du rendez-vous,
- ▶ à **ne recouvrir l'installation qu'après la visite de contrôle de bonne exécution des travaux**,
- ▶ à m'acquitter de la facture de Contrôle de Conception (100 euros HT) et de Contrôle de Réalisation (100 euros HT).

À,, le (Date)

Signature (précédée de la mention " lu et approuvé")

Dès lors que la demande pour installation ANC intervient dans le cadre d'une demande d'urbanisme (Permis de Construire, Permis d'Aménager ou Déclaration Préalable), et selon le Décret n°2012-274 du 28 février 2012 - Article 4 - 2°, cette pièce (PCMI12-2) est obligatoire pour permettre l'instruction du permis.

Le présent formulaire est nécessaire à l'instruction de tout projet de création, de réhabilitation ou de mise en conformité d'un dispositif d'assainissement autonome, conformément à l'article L. 2224-8 III du code général des collectivités territoriales.

Il est à renseigner par le propriétaire du futur dispositif puis à remettre en Mairie. À la suite du dépôt du dossier en mairie, un contrôle de conception sera réalisé par HYDROPOLIS afin de valider le projet. Après validation du projet, un contrôle de réalisation sera réalisé afin de vérifier la bonne exécution des travaux.

Références réglementaires :

- Règlement du service d'assainissement non collectif
- Articles L2224-8 Code Général des Collectivités Territoriales
- L'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH.
- L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- La norme AFNOR XP DTU 64.1 de Mars 2007, concernant la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome.